Inventons la Métropole du Grand Paris 2



Porte de Clignancourt côté puces, Paris 18°

32 à 34 avenue de la Porte de Clignancourt, 30 à 38 rue Ginette Neveu 75018 Paris

EPT 1 - Paris





Localisation du site « Inventons la Métropole du Grand Paris 2 »

Avertissement: les cartes représentent l'état des informations à la date indiquée à côté de chacune d'entre elles; les actualisations sont faites régulièrement; se référer aux documents des communes pour les informations plus récentes.

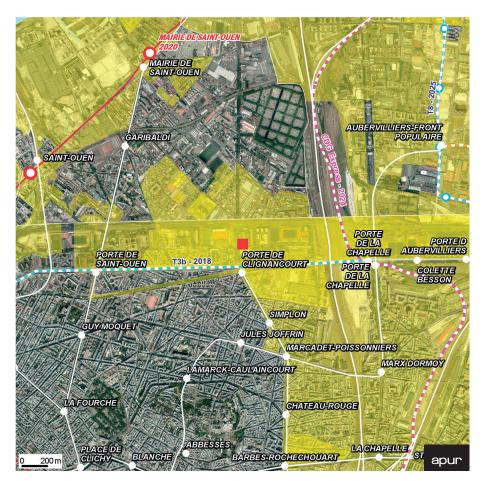
En limite communale de Paris avec Saint-Ouen, le site se trouve au croisement de l'axe Pleyel-Clignancourt avec le Boulevard Périphérique. Il est situé entre la bretelle d'accès au nord, la rue Ginette Neveu au sud, une parcelle de logements à l'est et l'Avenue de la Porte de Clignancourt à l'ouest. Bien que marqué par les infrastructures routières, il bénéficie d'une visibilité exceptionnelle, au pied d'une porte métropolitaine qui relie le centre de la capitale au futur hub Pleyel à 2 km au nord. Il marque l'entrée vers le quartier des Puces de Saint-Ouen, de l'autre côté du Boulevard Périphérique. La place Django Reinhardt sert de plateau des puces parisiennes du samedi au lundi. Ce site s'inscrit dans un tissu mixte composé d'HBM et d'immeubles d'habitat collectifs plus récents, d'équipements sportifs (Centre Sportif Bertrand Dauvin, Centre Sportif des Poissonniers) et d'équipements scolaires et universitaires qui induisent une forte fréquentation étudiante à l'est du site (6000 étudiants de Paris IV-Centre Universitaire Clignancourt, Collège Maurice Utrillo, Lycée Rabelais et restaurant universitaire Croisset). Anciennement occupée par une barre de logements Paris-Habitat démolie en 2016, l'emprise située dans le secteur NPNRU les Portes du 18° est nue.

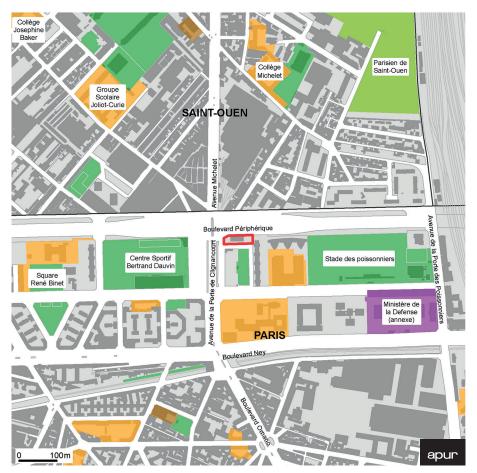
À 300 m de la ligne 4 du métro et de la future station T3 sur les boulevards des maréchaux dont la requalification à l'occasion du prolongement du tramway est en cours, le site est idéalement desservi. Il est également accessible par les bus 85, 137, 166 et 341.

La mutation de cette emprise s'inscrit dans une démarche plus large de revitalisation de la ceinture verte qui doit permettre entre autres de transformer les portes de Paris en places.

www.metropolegrandparis.fr www.apur.org

Contexte et vie urbaine





Plan de situation du site

Site de l'appel à projets

Transport existant

0 Gare existante

Projets transport en cours ou à l'étude

TCSP, TZen, Téléphérique

Tramway

Tangentielle Métro

RER

CDG Express

Réseau du Grand Paris Express

Projets d'aménagement urbain

À l'étude ou en cours

Sources : PDUIF, SDRIF, Ile-de-France Mobilités, SGP 2018 Photo aérienne - 2015 - © Aérodata

La porte de Clignancourt est située au cœur d'un secteur en fortes mutations depuis plusieurs années. Elle fait partie du projet Paris Nord Est inscrit dans le Grand Projet de renouvellement urbain (GPRU) de Paris dès 2002, et plus récemment du secteur NPNRU les Portes du 18e. À l'Est, le secteur de la porte de la Chapelle regroupe de nombreux projets d'envergure tels que Chapelle Internationale, quartier construit autour d'un hôtel logistique de 400 m de long des voies ferrées dont les derniers lots seront livrés en 2021, le Campus Condorcet, pôle d'excellence en sciences de l'Homme qui ouvrira ses portes en 2019 ou encore la gare des Mines-Fillettes qui verra l'arrivée de l'Arena 2 en 2022.

Plus à l'ouest, la porte de Saint-Ouen, la porte Pouchet et la porte de Clichy constituent également des secteurs majeurs de développement, avec la ZAC Clichy-Batignolles et la ZAC des Docks de Saint-Ouen plus au nord.

Plan de localisation

Périmètre du site de l'appel à projets

Voie ferrée

Équipements

Culte

Enseignement et éducation

Exposition, spectacles culturels, art cinématographique, audiovisuel, mémoire et documentation, conservatoire, bibliothèque

Justice, état étranger,

organisation internationale, institution centrale de l'Etat, Hôtel de ville, mairie, Conseil régional, Conseil général

Grand équipement de santé

Cimetière

Loisirs de plein air

Espace Vert, terrain de sport

Emprise des bâtiments

Source: Apur - 2017

Les centralités à l'échelle métropolitaine s'organisent autour de grandes voies structurantes comprenant des commerces et des grands équipements et desservis par des transports en commun. Les centralités décrivent l'intensité urbaine. La carte des centralités tente de mettre en valeur les atouts que sont ces centralités en termes de services rendus aux différentes échelles de la métropole. Elles sont représentées sur la carte par des aplats sur les tronçons de voies concernées: jaune, à l'échelle de toute la métropole, rouge, à l'échelle locale et orange, pour les deux échelles.

Les centralités urbaines existantes



Le rabattement sur les gares, en bus, à pied et à vélo, est un enjeu fondamental pour optimiser le réseau de transports collectifs.

L'accessibilité des gares, représentée par les distances parcourues en 10 minutes à pied (jaune) et en 10 minutes à vélo (vert), montre l'importance qu'il y a à promouvoir les déplacements à pied et l'usage du vélo pour mieux desservir les territoires.

Accessibilité du territoire depuis les gares du RER et du RGPE à pied et en vélo

RER, train

• Métro, tramway

Site de l'appel à projets

Zones de bureaux

Station en projet Station existante

- RER et GPE
- Métro
- Tramway
- Tangentielle

Réseau existant

- Mobilien, TZen, TCSP
- Autres bus
 - RER,métro, tramway

Réseau en projet

- RGPE

••••• Tramway •••• Tangentielle

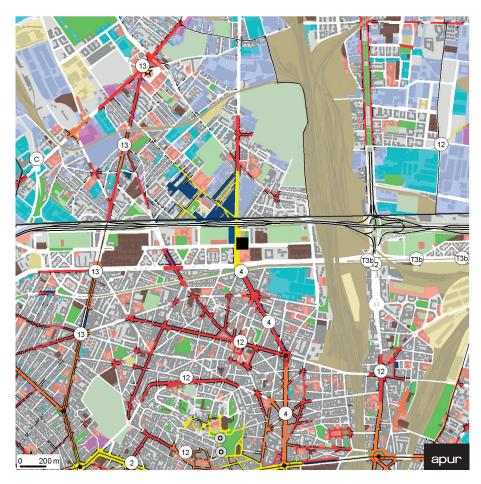
Accessibilité réelle

Accès en 5 à 10 mn à pied aux gares existantes (tramway/métro 500 m, RER/Tangentielle 1km)

Accès en 5 à 10 mn à pied aux futures gares (tramway/métro 500 m, RER/Tangentielle 1km) Accès en 10 mn à vélo aux gares existantes

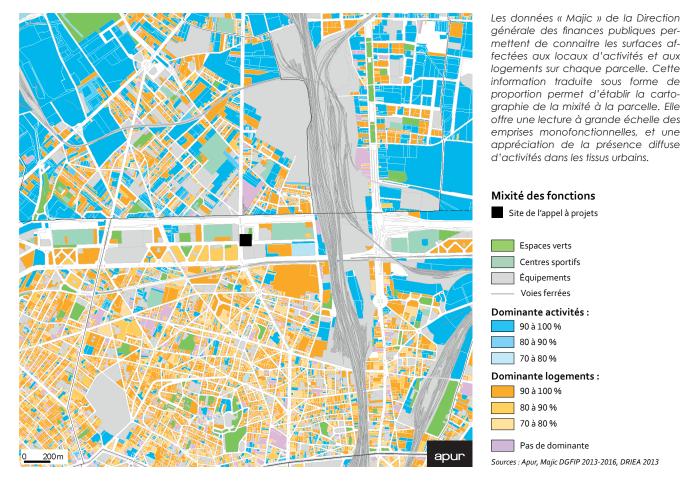
et futures (2km) Ilôt (non renseigné)

Sources : Apur, IGN-2013, Ile de France Mobilités, SGP-2018





Population, mixité des fonctions



La carte ci-contre représente la densité de population à l'hectare selon un carroyage de 200 mètres par 200 mètres. Cette donnée fait partie d'un corpus de 18 données carroyées (carreaux de 200 mètres) fournies par l'Insee à partir de la source Revenus Fiscaux Localisés 2010

Elles sont utiles pour disposer d'informations à des niveaux infra-communaux.

Densité de population Site de l'appel à projets Nombre d'habitants à l'hectare plus de 500 de 250 à 500 de 100 à 250 de 50 à 100 moins de 50 Les carreaux comptant moins de 10 ménages

Source: fichier fiscal (INSEE) - 2010

Les deux histogrammes permettent de comparer la situation du quartier situé autour du site proposé pour l'appel à projets (défini comme le périmètre situé dans un rayon de 800 mètres autour du site), à celle des communes auxquels le site se rattache (et pas uniquement la ou les commune(s) où se trouve le site), ainsi qu'à la valeur moyenne calculée pour le Territoire et la Métropole du Grand Paris

La densité humaine correspond au cumul de la densité de population et de la densité d'emplois à l'hectare. Cumuler ces deux informations de l'Insee permet de donner la mesure de l'intensité de l'occupation d'un territoire et de sa mixité fonctionnelle.

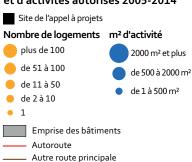
Les ménages qui ont des revenus inférieurs à 60 % de la médiane nationale, soit 11250 € par an et par unité de consommation en 2010, sont considérés comme ayant de bas revenus. La part des ménages à bas revenus dans le total des ménages est une donnée fournie par l'Insee, qui a servi de base à la définition de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville en 2014

C'est un indicateur qui résume bien les éventuelles difficultés socio-économiques que peut rencontrer un territoire.

La carte des permis de construire montre deux informations: le nombre de logements autorisées à la construction (en orange) et les surfaces d'activités (en bleu) autorisés à la construction au cours de la période 2005-2014. Ces données, géolocalisées à l'adresse, sont issues de la base de données SITA-DEL qui recense de manière exhaustive toutes les autorisations de construction délivrées par les communes.

Regroupées sous le terme «surfaces d'activités » se mêlent les surfaces dédiées aux équipements publics mais aussi aux bureaux, commerces, hôtels, industrie, artisanat et entrepôts.

Permis de construire de logements et d'activités autorisés 2005-2014

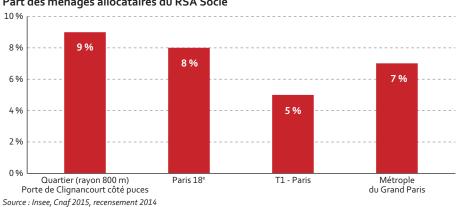


Voie ferrée Sources : Apur, Ville de Paris, GERCO, DRIEA SITADEL, IGN - 2014

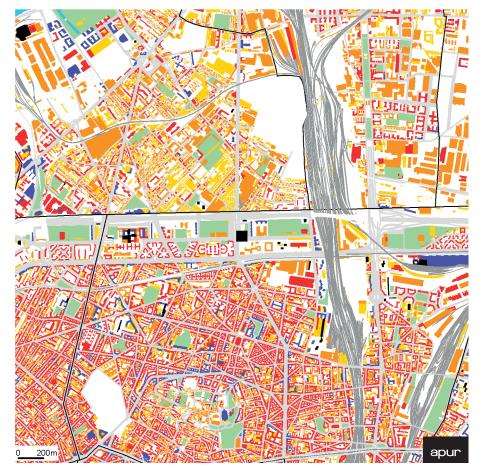
Densité humaine Densité de population (hab/ha) Densité d'emplois salariés (empl/ha) 450 114 350 300 178 250 97 200 52 331 150 211 204 100 86 50 Quartier (rayon 800 m) Paris 18e T1 - Paris Métrople Porte de Clignancourt côté puces du Grand Paris

Part des ménages allocataires du RSA Socle

Source: Insee, recensement 2014, sirene 2016



Le cadre urbain et paysager



L'exploitation des photos aériennes à haute résolution a permis d'établir de façon détaillée et précise, les emprises des bâtiments avec leurs hauteurs associées. Cette carte montre la densité des constructions par leur hauteur.

Elle permet de distinguer les bâtiments les plus bas, constitués par le tissu pavillonnaire, les petits entrepôts ou hangars (jaune), les petits bâtiments de moins de 4 étages (orange) et les immeubles plus importants en deux catégories de hauteur (en rouge et violet)... Au-dessus de 37 m, se situent les immeubles les plus hauts: des ensembles des années 60 ou des bâtiments assimilables à des tours.

Hauteurs des bâtiments

Site de l'appel à projets

Hauteurs des bâtiments en mètres :

moins de 7

7 à 15

15 à 25

25 à 37

37 et plus

Sources : Apur, Image proche-infrarouge, MNE - MNT - 2015 © Aérodata





L'analyse spatiale du fichier graphique des bâtiments a permis d'établir une classification des types de tissus urbains. Les types de bâtiments sont classés selon les dimensions de leur emprise bâtie et de leur hauteur.

Ce classement fait apparaître:

- les pavillons (rose),
- les petits bâtiments en deux catégories (orange et marron),
- les bâtiments de grande emprise de type industriel et commercial (violet),
- les grands bâtiments d'usages divers (bleu),
- les bâtiments très hauts (noir).

Type de tissus urbains

Site de l'appel à projets

Voie ferrée

Types de bâtiments :

Logement individuel

Petit immeuble de moins de 3 étages

Petit immeuble

de plus de 3 étages

Grand bâtiment d'habitation, de bureaux et d'activités de moins de 6 étages

Grand bâtiment d'habitation, de bureaux et d'activités de plus de 6 étages

Tour et IGH

Sources : Apur MNT, MNE - 2015 - © Aérodata

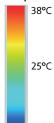
Environnement, énergie

Les satellites permettent de collecter des informations précieuses sur le comportement climatique des territoires. La thermographie infrarouge prise en été 2010 par le satellite LANDSAT fait ressortir les contrastes climatiques du territoire métropolitain. Les zones industrielles, les emprises ferroviaires ou les quartiers résidentiels très denses chauffent très vite en été et emmagasinent la chaleur du soleil toute la journée. Ils composent un îlot de chaleur urbain caractéristique des grandes agglomérations. Inversement les lieux marqués par la présence d'eau et de végétaux sont les seules véritables zones de frais en ville et constituent ainsi des éléments essentiels de l'aménagement urbain.

Thermographie d'été 20 août 2010

Site de l'appel à projets





Sources : Apur, Image LANDSAT - 2010

La carte illustre les potentiels de développement des énergies renouvelables. Ces potentiels seront exploités de façons différentes selon les typologies bâties représentées sur la carte: optimisation des réseaux d'énergie et densification/extension des réseaux de chaleur là où ils sont présents (habitat collectif et tertiaire), utilisation de la géothermie sur nappe (hab. collectif et tertiaire) ou sur sonde (hab. individuel), installation de centrales solaires (toitures > 5000 m²), et identification des bâtiments ressources (bâtiments tertiaires/industriels), producteurs d'énergie.

Plan Local Énergie Scénario pour une stratégie énergétique territorialisée

Site de l'appel à projets

Centrales solaires potentielles (toitures de plus de 5000 m²)

Réseaux de chaleur existants

Monuments historiques classés ou inscrits

Bâtiment tertiaire ou industriel

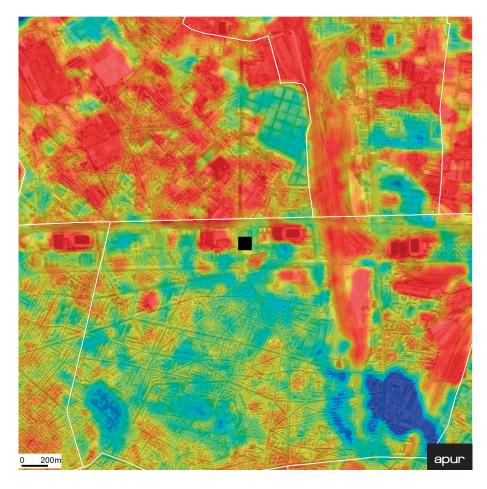
Immeuble de logements collectifs

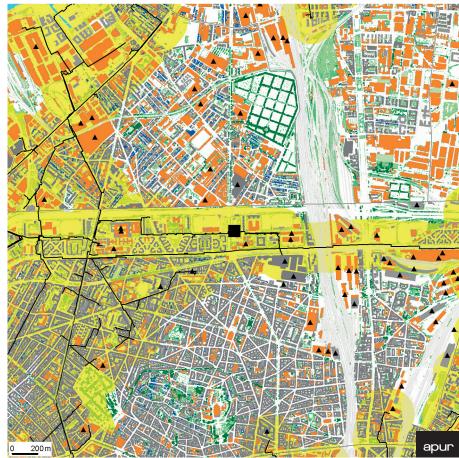
Logement individuel

Type de bâtiment non déterminé

Extension de l'utilisation des réseaux de chaleur (200 m maximum du réseau actuel)

Sources : Apur, DRIE, DGFIP 2011



















En partenariat avec:



www.inventonslametropoledugrandparis.fr



Ce portrait de territoire a été réalisé par l'Apur - www.apur.org

Directrice de la rédaction : Dominique Alba **Sous la direction de** : Christiane Blancot

Avec la participation de: Paul Baroin, Marie-Thérèse Besse, Christine Delahaye, Florence Hanappe, Jules Gallissian, Julien Gicquel, Stéphanie Jankel, Béatrice Lacombe, Clément Mariotte, Amélie Noury, Olivier Richard, Sandra Roger, Clémence Rouhaud, Gabriel Sénégas.